

*Agir pour construire*

DEFENSE DE NOS RETRAITES

## *Journée d'action du 13 Mai*

*La logique comptable très particulière que le Gouvernement veut appliquer au problème du financement des retraites, ignore toute autre variable d'ajustement que la cotisation du salarié et la pension du retraité : le salarié devrait travailler et cotiser plus longtemps, pour voir le niveau de sa retraite considérablement diminuer.*

*Alors que les revenus des entreprises et du capital seraient sanctuarisés, nous devrions cotiser plus pour toucher moins : telle est l'alchimie inacceptable que l'on nous concocte !*

*Avec tous les salariés et les retraités, du privé et du public, ceux du Groupe Caisse d'épargne participeront à la journée d'action le 13 Mai et aux manifestations.*

Comment adhérer à un idéal de société où,

### **Vivant plus vieux, nous travaillerions plus longtemps ...**

Est-ce à l'allongement de la durée de cotisation que nous aspirons ?

Hier encore, les écureuils pouvaient cesser leur activité dès 55 ans s'ils avaient cotisé 30 ans.

En 1999, la loi a imposé notre intégration à l'Arcco et à l'Agirc et mécaniquement rallongé de cinq années la durée de cotisation de la plupart d'entre-nous. Nous avons obtenu que la transition soit progressive, ce qui permet aux plus anciens de bénéficier encore de ce régime.

Quatre ans plus tard, c'est un nouveau rallongement de deux années supplémentaires que l'on voudrait nous imposer : et demain quoi d'autre ?

Ainsi, un salarié entrant dans la vie active à 25 ans, ne pourrait cesser son activité qu'à 67 ans s'il veut une retraite complète (66% de son salaire), sous réserve, bien entendu, que la logique actuelle n'ait pas, d'ici là, alourdi les 42 annuités de cotisation programmées.

### **... mais le taux de remplacement de notre retraite diminuerait pourtant !**

Pour ne pas écorner le bénéfice des entreprises, comme les revenus du capital, il n'est pas envisagé d'accroître autrement des recettes, que l'absence de plein emploi ne permet pas d'optimiser.

Pourtant, les multiples exonérations de charges sociales en faveur des entreprises, loin de créer les emplois qu'elles sont censées pérenniser, contribuent à l'affaiblissement de ces recettes.

La solution toute trouvée l'est encore au détriment des salariés, lorsqu'ils feront valoir leur droit à la retraite : le taux de remplacement (niveau des pensions rapporté à celui des salaires), baisserait à 66% « en moyenne » alors qu'il est aujourd'hui de l'ordre de 78% « en moyenne ».

*Pour refuser cette fatalité qui n'en est pas une et promouvoir  
d'autres solutions que celles qui pénalisent encore les salariés,*

**TOUS DANS L'ACTION LE 13 MAI**

Le Secrétariat national

Bernard Charrier - Gérard Commarmond - Patrick Galpin - Serge Huber - Bettina Larry



Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat Général Caisse d'Épargne : CE Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 ☎ 02.47.73.34.20 - www.syndicat-unifie.net